

## PROCES VERBAL

### Séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 07/07/2022

Présents : 8  
Pouvoir(s) : 2

*L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Séverine SAUR, Maire.***

**Présents** : Mesdames **DEROUICH Ameni**, **JAMME Emmanuelle**, **PALAU Geneviève**, **SAUR Séverine**.  
Messieurs **ANDRIEU Olivier**, **COSTE Christian**, **MARTIN Yannick**, **SEYDOUX Julien**.

**Absents** : Monsieur **BARRAL Florent**.  
Monsieur **BONTEMPS Olivier** pouvoir à Madame **PALAU Geneviève**.  
Monsieur **RUBERT Laurent** pouvoir à Monsieur **ANDRIEU Olivier**.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

*Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*

#### **1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 juin 2022**

**Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.**

\*\*\*

#### **2° Délibérations**

- **2022-021D Modification du tableau des effectifs.**

Madame le Maire fait savoir au conseil qu'il est nécessaire de réactualiser le tableau des effectifs de la commune.

Suite au décès de Mme Blandine RIDEAU, il faut supprimer un poste d'adjoint administratif.

La disponibilité de M. HERRMANN, adjoint technique, n'a pas été renouvelée et celui-ci a été rayé des effectifs. M. HARO, adjoint technique, n'a pas été titularisé.

Il faut aussi régulariser les postes en contrats aidés et les postes saisonniers. En effet, un 2<sup>ème</sup> agent technique a été embauché en contrat aidé.

En ce sens, il est proposé de bien vouloir mettre à jour le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme suit :

#### **Suppression de poste :**

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet.
- 1 contrat aidé technique à 130h/mois.

Modification de poste :

1 ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 114.83 h/mois en principal 2<sup>ème</sup> classe à 125.57 h/mois.

Adjonction de poste :

1 adjoint technique non titulaire à temps complet.

Le nouveau tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> juillet 2022 se compose comme suit :

Filière	Grade	Emplois ouverts	Pourvus	A pourvoir
<b><u>Personnel titulaire à temps complet :</u></b>				
Administrative	Adjoint administratif	1	1	0
Total personnel titulaire à temps complet		1	1	0
<b><u>Personnel titulaire à temps non complet :</u></b>				
Médico-Sociale	ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe à 125.57 h / mois	1	1	0
Total personnel titulaire à temps non complet		1	1	0
<b><u>Personnel non titulaire à temps complet :</u></b>				
Technique	Agent technique saisonnier	0	0	0
Total personnel non titulaire à temps complet		0	0	0
<b><u>Personnel en contrat aidé :</u></b>				
Technique	Contrat PEC 151.67 h / mois	2	2	0
Animation	Contrat PEC 104.00 h / mois	1	1	0
Animation	Contrat PEC 130.00 h / mois	1	1	0
Total personnel en contrat aidé		4	4	0
<b>Total général</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** les modifications ci-dessus énumérées.
- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté.

\*\*\*

**3\*) Divers**

**a) Avancement travaux médiathèque.**

Madame le Maire expose au conseil que le permis de construire de la médiathèque est en cours d'instruction et qu'il devrait être accordé courant novembre. La commission d'accessibilité aura lieu le 21 juillet.

\*\*\*

### ***b) Travaux étage école Aigues-Vives – Subvention DETR.***

Madame le Maire informe le conseil que, concernant les travaux de réhabilitation de l'étage de l'école d'Aigues-Vives, une subvention de 50% a été accordée par la DETR. Avec les 30% du département déjà obtenus, le dossier arrivant à 80%, les travaux vont pouvoir commencer après signature des devis des artisans. Pour rappel, ce logement sera destiné à la location après sa remise en état.

\*\*\*

### ***c) Citerne incendie la Borie Nouvelle.***

Concernant la pose d'une citerne incendie à la Borie Nouvelle, des devis pour les travaux de terrassement et la pose d'une citerne souple ont été obtenus. Madame le Maire et Mme JAMME ont rendez-vous courant juillet avec un responsable du SDIS 34, sur place, afin d'avancer sur ce projet.

Mme JAMME souhaiterait la mise en place d'une fontaine, reliée à la source actuelle, en haut du hameau, qui permettrait aux personnes qui ne seront pas raccordées au futur réseau d'adduction d'eau potable, de pouvoir utiliser cette source.

Madame le Maire rappelle que le département et l'Etat ont octroyé une subvention au Syndicat Mare et Libron, que l'Agence de l'Eau a été également sollicitée. Dès que les aides seront obtenues, les travaux de raccordement du hameau au réseau d'eau potable pourront démarrer, sûrement en fin d'année.

\*\*\*

### ***d) Point sur les contrats aidés.***

Madame le Maire informe le conseil des embauches à venir. Concernant le service technique, un nouvel employé en contrat aidé sera présent dès le 1<sup>er</sup> août pour pallier à l'agent en arrêt maladie.

Au niveau du périscolaire, à la fin des 2 contrats PEC actuels, 2 personnes viendront en remplacement dans le cadre de contrats CUI-PEC. Un autre contrat à 6h/semaine viendra compléter le dispositif de la cantine.

\*\*\*

### ***e) Charte Routes Propres.***

Le Département a fait parvenir aux communes une plaquette d'information concernant les bonnes pratiques pour la gestion des déchets sur les bords des routes. Pour rappel, une journée de « ramassage des déchets » avait été organisée le 17 mai avec la participation de bénévoles. Une campagne de sensibilisation et des informations au public complètent le dispositif. Le conseil approuve la signature d'une charte entre la commune et le département.

\*\*\*

## **4\*) Questions diverses**

Madame le Maire rappelle au conseil que la communauté de communes travaille à la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à la Liquière. A l'issue d'une réunion avec M. GARCIA de la CCAM, il s'avère que le meilleur emplacement, d'après le cabinet d'études retenu, est un terrain à l'entrée du hameau dans une zone non inondable. Il faudrait 5 000 m<sup>2</sup> pour une station de 250 EH. Des négociations sont en cours.

M. ANDRIEU fait remarquer qu'il faut essayer de prendre en compte le côté esthétique à l'entrée du hameau. Il préconise d'autres terrains plus bas le long de la route.

Madame le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau ne donnera pas son accord en cas de construction en zone inondable.

\*\*\*

Madame le Maire informe que, concernant les Moulins de Lenthéric et les prochains travaux, la procédure d'acquisition des terrains du Département est en cours.

Au travers de la CCAM, des négociations vont être lancées concernant les 2 terrains restant, la pansière et la partie attenante côté est, appartenant à M. BARRAL. Cette acquisition est d'un grand intérêt dans la finalisation des travaux de réhabilitation du site des Moulins.

\*\*\*

Madame le Maire rappelle la permanence du Sictom le mercredi 13 de 10h30 à 13h00.

Mme JAMME demande où en est le projet de poubelle de tri avec opercule pour la Borie Nouvelle. Cette question sera posée au représentant du Sictom.

\*\*\*

En raison des vacances, il est décidé de fixer le prochain Conseil au mois de septembre.

\*\*\*

Mme JAMME lit un message d'une habitante de La Borie Nouvelle qui signale des mégots de cigarette par terre et au vu des risques d'incendie, demande que soit remis en place le panneau de signalisation au bas de la route ainsi qu'un autre à l'entrée du hameau.

De plus, elle souhaiterait rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, pour une question de sécurité.

\*\*\*

Mme PALAU signale que les travaux d'ENEDIS à la Liquière ont transformé la route en chemin de terre, ce qui occasionne beaucoup de poussière. ENEDIS va être contacté rapidement.

\*\*\*

Madame le Maire informe le conseil de la demande d'interview sollicitée par une radio locale, Radio Maguelone, sur le thème « il fait bon vivre à Cabrerolles ». Cette entrevue se fera par téléphone.

\*\*\*

M. ANDRIEU demande que l'on contacte le Sictom afin de remettre en route la tournée de ramassage des ordures ménagères sur la Liquière.

Madame le Maire précise qu'à l'avenir, les habitants auront des cartes individuelles afin d'accéder à la déchetterie.

\*\*\*

M. COSTE informe que la fuite d'eau, montée des Glycines à Aigues-Vives, a été réparée.

\*\*\*

M. MARTIN demande que soit réparé le grillage du stade au lotissement la Crouzette, afin que les enfants puissent jouer en sécurité par rapport aux chiens errants.

Il signale également des véhicules abandonnés dans le hameau, un scooter et une voiture sur le parking. La Gendarmerie va être informée.

Le tracteur communal est en panne, un devis va être demandé.

\*\*\*

M. COSTE expose la demande de certains jeunes de la Liquière de pouvoir disposer d'un terrain de pétanque sur le parking de la salle des Rencontres. Le dossier est à l'étude.

\*\*\*

Madame le Maire rappelle au conseil la fête du Grand Saint-Jean qui aura lieu samedi 23 juillet au hameau de Cabrerolles.

\*\*\*

M. MARTIN signale qu'un camion toupie a endommagé le mur de M. DRUGEON, rue du Four à la Liquière et qu'il faudrait que des barrières soient mises en place afin de sécuriser l'endroit.

\*\*\*

M. COSTE rappelle sa demande de pouvoir disposer de tables et de chaises lors d'un repas de famille dans la cour de l'ancienne école d'Aigues-Vives.

\*\*\*

M. MARTIN demande la pose d'un dos d'âne rue de l'Ancienne école. Des devis ont été demandés mais cela s'avère trop cher. On étudie la possibilité de le réaliser en interne.

\*\*\*

M. ANDRIEU signale que le local télécom à la Liquière a été rénové.

\*\*\*

M. MARTIN informe le conseil que des travaux ont repris chez la propriétaire de la Liquière qui se trouve dans une zone non constructible.

M. ANDRIEU rappelle que son terrain se situe dans une zone inondable. La DDTM va être saisie à nouveau.

\*\*\*

Mme JAMME dit que le prochain bulletin municipal doit paraître fin août pour une distribution en septembre. Il est envisagé de passer à un bulletin trimestriel plutôt que bimestriel.

\*\*\*

Le prochain conseil est fixé au 13 septembre 2022.

\*\*\*

Fin de la séance à 20h05.